



Compte rendu du Comité de rivière 28/09/2023

Salle des fêtes – Serres

1 INTRODUCTION

Monsieur Juan Moreno ouvre la séance à 9h45 et fait part des personnes excusées.

Le compte rendu du comité de rivière du 12 janvier 2023 est ensuite validé à l'unanimité.

Après la présentation de l'ordre du jour, Monsieur Moreno introduit le comité de rivière et présente les principaux enjeux de la réunion. Il cède ensuite la parole aux techniciens du SMIGIBA.

2 RETOUR SUR LES CRUES DE JUIN 2023 DE LA MÉOUGE

Jocelyne HOFFMANN, ingénieure hydraulicienne au SMIGIBA fait part de la pluviométrie forte enregistrée le 4 juin 2023 sur les différents pluviomètres de Séderon. Après un retour sur les dégâts occasionnés par cette crue, Mme Hoffmann rappelle les interventions du SMIGIBA sur la commune de Séderon avant cet événement, dans les jours qui ont suivi et au cours de l'été 2023. Elle présente une cartographie de la zone inondée par la crue du 4 juin et la compare au zonage du PPR qui présente une zone plus restreinte d'exposition au risque inondation. Un travail de bilan de cet événement a été fait et transmis aux services de la DDT26.

D'autres communes ont également été touchées, Lachau le 12 juin et Eygalayes les 11 et 13 juin. Une synthèse des la pluviométrie enregistrée est présentée en séance ainsi que les dégâts constatés.

3 PRÉSENTATION DES ACTIONS 2023 DU PAPI D'INTENTION

3.1 ÉTUDES DES SECTEURS PRIORITAIRES ET ÉTUDES D'AMÉNAGEMENTS

Antoine Gourhand, ingénieur en charge de la restauration physique des cours d'eau au SMIGIBA, présente l'avancement des actions du PAPI du Buëch : action 6.2 : étude d'aménagement du Grand Buëch et action 6.3 : étude d'aménagement des autres secteurs.

Pour la commune de La Faurie, le projet est au stade esquisse et a été présenté en réunion publique le 27 septembre. La démarche foncière va débiter afin de procéder aux actes administratifs pour les parcelles à acquérir dans le cadre du projet. L'avant-projet est prévu pour début 2024. Le projet prévoit des élargissements du lit pour restaurer le fonctionnement du cours d'eau et des reprises de systèmes d'endiguement à conserver.

Pour Aspremont, il s'agit de poursuivre de la réflexion sur différents scénarios gradués (aménagement du pont, de la place en aval, curage – recharge...). En effet, la réflexion sur le projet de curage-recharge montre que cette solution ne serait pas pérenne. Les alternatives sont toujours à l'étude et devrait faire l'objet d'une présentation à la mairie courant Novembre.

Les autres secteurs inclus dans l'action 6.3 concernent les communes de La Roche des Arnauds, Veynes, Laragne, Lachau et Séderon, des démarches importantes de concertation ont été mises en œuvre. Des réunions publiques, des ateliers et des rencontres avec différents acteurs ont eu pour but de partager le diagnostic et d'intégrer les attentes pour les propositions d'aménagement.

Les échanges avec les partenaires doivent être poursuivis avant de reprendre les études techniques et partager avec le public.

4 SUITES DU PAPI D'INTENTION

4.1 AVENANT D'UN AN

Le PAPI d'intention du Buëch fait l'objet d'un nouvel avenant d'un an jusqu'au 30 mai 2024 et bénéficie d'une aide pour l'animation dans le cadre du fonds Vert 2023. Cet avenant permet de finaliser les études d'aménagement des secteurs prioritaires qui sont en cours et permet de finaliser la réflexion sur les suites à donner au PAPI d'intention. Cette année supplémentaire permettra également de faire le bilan du PAPI d'intention et de préparer le dossier de PAPI complet.

4.2 PRÉSENTATION DES OUTILS PAPI ET STEPRIM

Mme Claire VALENCE de la DDT05 présente synthétiquement les deux outils de gestion :

- PAPI : programme d'actions de prévention des inondations (aléa : inondation et/ou torrentiel)
- STePRiM : stratégie territoriale de prévention des risques en montagne (les différents aléas de montagne présents : Inondation, torrentiel, chutes de blocs, glissement de terrain, avalanche, incendie de forêt, ...)

Elle poursuit avec les axes communs d'intervention, les points communs et les principales différences.

Mme Jocelyne HOFFMANN du SMIGIBA fait la synthèse de ces deux outils et précise notamment les différences au niveau des analyses coûts-bénéfices ACB (PAPI si travaux entre 2 et 5 M°€), analyses multicritères AMC (PAPI si travaux > 5 M°€) et analyse socio-économique d'aide à la décision dans le cadre d'une STePRiM. Pour l'alerte, elle ajoute que le PAPI permet un travail d'appui autour des plans communaux de sauvegarde (PCS) uniquement sur l'aléa inondation et crue torrentielle. Avec la STePRiM, un travail d'appui aux communes et intercommunalités est possible autour du multi risque.

Discussion :

M. Pascal KRIEG RABESKI, technicien du Département des Hautes Alpes demande si ces outils contractuels permettent de financer les ouvrages routiers.

Mme Claire VALENCE de la DDT05 précise qu'il est possible de financer au titre des Fonds Barnier les ouvrages de protection sur lesquels des routes sont implantées dans la mesure où ils s'intègrent dans un contrat PAPI ou STEPRIM.

Sur la différence entre analyse coûts-bénéfices (ACB) et analyse multicritères (AMC), Mme VALENCE apporte les compléments suivants :

- ACB : c'est l'analyse de combien coûte à l'investissement et au fonctionnement sur 50 ans un ouvrage de protection et combien d'enjeux il protège ;
- AMC : c'est l'intégration d'enjeux complémentaires comme l'agriculture par exemple et des enjeux non monétarisables.

M. Bernard ALLARD LATOUR, élu de la Chambre d'Agriculture des Hautes Alpes, réagit sur les analyses coûts bénéfiques (ACB), notamment sur la possibilité d'évaluer les bénéfiques au niveau économique mais demande comment évaluer les aspects plus subjectifs et qualitatifs comme par exemple les aspects environnementaux.

Mme Jocelyne HOFFMANN informe qu'un travail a été mené pour évaluer les critères pour lesquels il n'est pas possible d'évaluer un coût. La réflexion est à poursuivre pour pouvoir les comparer entre eux.

M. ALLARD LATOUR demande des précisions sur la formulation « inondations torrentielles prises en charge comme des inondations de plaine ».

Mme HOFFMANN précise que c'est la formulation employée dans le cahier des charges du PAPI.

Mme VALENCE ajoute que l'aléa dans le PAPI3 prend en charge le torrentiel donc les enjeux érosions. Ces outils PAPI/STEPRIIM permettent le financement de travaux.

PROPOSITION D'ARTICULATION DES OUTILS CONTRACTUELS

Mme Carolyne VASSAS, directrice du SMIGIBA, propose de visualiser l'articulation dans le temps de l'ensemble des outils contractuels.

- Engagement du second contrat de rivière au 01/01/2025 avec un bilan à mi-parcours en 2028 qui permettra d'ajuster les actions et éventuellement d'en ajouter pour la seconde phase jusqu'en 2031 ;
- Engagement d'un PAPI complet au 01/01/2025 avec un bilan à mi-parcours en 2028 qui permettra d'ajuster les actions en fonction de l'avancée des études et des travaux et éventuellement d'en ajouter pour la seconde phase jusqu'en 2031 ;
- Engagement d'études préalables à une STEPRIIM en 2025 et si nécessaire 2026 pour engagement d'une STEPRIIM dans la continuité.

Discussion :

Mme Mélanie COTTET, technicienne de la CCSB souhaiterait comprendre pourquoi les deux PAPI et STEPRIIM sont proposés.

Mme VASSAS précise que toutes les communes du bassin versant sont concernées par le multirisque. Elle informe également que le syndicat a porté une démarche Gestion intégrée des risques naturels dans le cadre d'un Programme Opérationnel Inter Alpin et dispose ainsi d'un socle d'études liées aux risques. Ces études ne suffisent pas à ce stade à déposer une STEPRIIM complète. Elle ajoute également que l'outil STEPRIIM étant récent, ce serait le premier territoire à déposer un dossier de STEPRIIM complet sans être passé par une STEPRIIM d'intention.

Mme COTTET demande pourquoi il n'est pas proposé de s'engager uniquement dans une STEPRIIM sans PAPI complet.

Mme VALENCE informe que c'est possible d'engager uniquement une STEPRIIM mais que cela dépend de la maturité du territoire à engager un outil et/ou l'autre.

Mme VASSAS ajoute que le calendrier actuel permettrait d'engager des actions de travaux dans le cadre d'un PAPI complet car les études sont en cours. A l'inverse, le syndicat doit encore poursuivre les études préalables avant de pouvoir engager une STEPRIIM. Aujourd'hui l'avancée des études permet d'engager des actions dans le cadre d'un PAPI. Il est toutefois possible de finaliser les études préalables à la STEPRIIM et de n'engager qu'une STEPRIIM, mais cela décalerait la mise en œuvre d'actions opérationnelles très prochainement.

M. Thierry CHAPEL, directeur de la DDT des Hautes Alpes, annonce qu'au vu de l'avancement sur le bassin, il faut engager un PAPI complet. Il ajoute que le territoire ne semble pas mûr pour une STEPRIIM. Il ajoute que pour les risques de chute de blocs, l'outil STEPRIIM n'est pas nécessaire pour mobiliser des fonds Barnier sur les communes qui disposent d'un Plan de Prévention des Risques (PPR).

M. Théo JEAN, chargé d'interventions à l'Agence de l'Eau, demande si les actions du PAPI complet pourraient être inscrites au contrat de rivière seulement.

Mme HOFFMANN informe que les actions peuvent être inscrites au contrat de rivière, toutefois un PAPI est nécessaire pour mobiliser les fonds Barnier.

5 RÉFLEXIONS POLITIQUES AVEC LES PRÉSIDENTS DES EPCI MEMBRES DU SMIGIBA

Mme VASSAS informe l'assemblée qu'un travail important est mené avec les Présidents des 4 communautés de communes membres du SMIGIBA pour préparer la mise en œuvre des nombreuses actions prévues sur le bassin versant du Buëch.

Une première rencontre s'est déroulée le 20 février 2023 pour rappeler les compétences du syndicat et présenter le contexte (mauvais état des ouvrages, ...), notamment en lien avec les responsabilités du GEMAPIen.

Une seconde réunion, organisée le 27 juin 2023 a permis de présenter les simulations financières suivant différents taux de subventions ainsi que différents taux et durées de prêts. L'idée étant de vérifier la faisabilité d'engager des travaux lourds financièrement compte de tenu de la capacité financière limitée du bassin versant. En effet, le produit de la taxe GEMAPI récolté par les communautés de communes est à répartir au sein des différents bassins versant. Le taux de solidarité des participations des communautés de communes a également été testé. Les présidents ont statué sur le maintien d'une solidarité de 25 % pour les travaux relevant de la prévention des inondations ce qui est conforme aux statuts actuels.

Une prochaine réunion, prévue le 2 octobre vise à présenter la priorisation des secteurs où le GEMAPIen devra intervenir en priorité. Cette priorisation découle d'un outil type matrice de risques qui a été co-construit dans le cadre d'une étude du PAPI d'intention. Le processus décisionnel sera également abordé au cours de cette rencontre.

6 PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE DE CONTRAT DE RIVIÈRE

M. Eric BURLET, en charge de l'élaboration second contrat de rivière au SMIGIBA, présente l'avancement de la démarche. Il rappelle que le projet a été mis en stand by près d'une année à la demande de la DDT. Depuis un avis favorable a été reçu du secrétariat technique du comité d'agrément du bassin RMC, avis qui sera rappelé par Théo Jean de l'Agence de l'Eau RMC. Afin de conduire le projet dans la concertation, des rencontres bilatérales sont en cours depuis le printemps : ONF, CA 05, FDAAPPMA, SAPN, FDSIGE ont déjà été rencontrées. Ces rencontres bilatérales vont se poursuivre pendant l'automne. Elles ont pour but de présenter la démarche, le rôle du SMIGIBA dans le portage du contrat et de recueillir les attentes des acteurs de la gestion des cours d'eau sur le bassin versant. Elles aboutiront à la rédaction de l'avant projet de contrat de rivière, qui sera lui aussi soumis à l'approbation du secrétariat technique du comité d'agrément du bassin RMC. En parallèle à ces rencontres, il est proposé des ateliers de travail thématique durant le comité de rivière de ce jour. Ces ateliers vont permettre de faire émerger les grandes lignes de chaque volet du contrat. Dans la lignée du nouveau SDAGE RMC, ces ateliers sont placés sous le signe du changement climatique, « atténuer et anticiper ». Pour avoir en tête les principaux éléments du changement climatique à venir en région PACA, le SMIGIBA a fait appel au GREC Sud, représenté par Cécile Burgeot.

Mme Burgeot, du GREC Sud donc, présente une synthèse des tendances du changement climatique en région PACA d'ici à 2050. Dans les grandes lignes :

- le réchauffement sera davantage marqué en région PACA qu'à l'échelle nationale et davantage marqué en montagne ;

- Augmentation et intensification des vagues de chaleurs et des nuits tropicales ;
- les événements extrêmes deviennent plus fréquents, plus intenses :
 - sécheresses estivales vont s'accroître en intensité et en durée, les pluies hivernales et printanières vont diminuer ;
 - les crues automnales vont s'amplifier avec une augmentation prévisible de près de 20 % des épisodes méditerranéens ;
- le régime pluvio nival du Buëch va rapidement évoluer vers un régime pluvial :
 - -35cm de hauteur de neige en mars-avril entre 1000 et 2000m,
 - diminution de plus de 25 % des jours de gel.

Toutes les composantes du cycle de l'eau sont déjà et seront affectées :

- Sécheresse estivale plus sévère
- • Diminution des débits de surface
- • Modification du régime hydrologique
- • Augmentation du nombre de jours d'assec
- • Augmentation de la température de l'eau
- • Diminution du niveau des eaux souterraines
- • Augmentation du risque de crues

À la suite de Mme Bergeot, M. Théo JEAN, de l'Agence de l'eau RMC rappelle les grandes lignes de l'avis favorable du secrétariat technique du comité d'agrément du bassin RMC à la candidature du SMIGIBA pour un second contrat de rivière :

- porter une attention particulière à la concertation et à l'association des acteurs agricoles ;
- consolider l'exercice de la compétence GEMAPI
- répondre aux enjeux prioritaires suivants :
 - Restauration des continuités écologiques et de la morphologie des cours d'eau,
 - Préservation et restauration des zones humides,
 - Gestion intégrée des risques naturels, y compris entretien et restauration de la végétation,
 - Gestion quantitative de la ressource en eau et adaptation au changement climatique (mise en oeuvre du PGRE),
 - Gestion qualitative et gestion durable des services eau et assainissement (transfert de compétences, schéma directeur, step de la Beaume, de Veynes, de la Batîe Monsaléon, réhabilitation des réseaux AEP et assainissement).

7 ATELIERS DE TRAVAIL THÉMATIQUES

Les participants au comité de rivière sont ensuite invités à travailler en ateliers thématiques :

- changement climatique et gestion de la ressource en eau ;
- changement climatique et protection des biens et des personnes ;

- changement climatique et gestion écologique des cours d'eau.

La question posée est la suivante : comment atténuer et s'adapter au changement climatique à travers la mise en œuvre du prochain contrat de rivière du Buëch ?

Chaque atelier est conduit par un animateur identifié, pour une durée de 45mn. Un-e participant-e propose ensuite une synthèse du travail réalisé dans le temps imparti.

7.1 CHANGEMENT CLIMATIQUE ET GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU :

Atelier animé par Hervé Moynier, CA 05.

Participants : Mme Cattalorda – AERMC, M. Schüller – SMIGIBA, M. Allard Latour – CA 05, Mme Ollivon – PNRBP, Mme Bergeot – GREC Sud, M. Choffel – AAPPMA la truite du Buëch, M. Joannet – CCSB, M. Ruhl – SMIGIBA.

Synthèse proposée par Laurence Cattalorda, AERMC et Jean Schüller élu au SMIGIBA :

- *Partager la ressource en eau au regard des usages du territoire*
- *PGRE existant : co construit et partagé entre les usagers. Economies d'eau avec le monde agricole + garantir un accès à l'eau pour l'agriculture irriguée*
- *Bilan à faire du PGRE : à faire dans le cadre du Comité de rivière.*
- *Les pêcheurs demandent de respecter les débits réservés.*
- *Question autour du débit réservé : comment le CRivière peut-il utiliser l'outil PGRE pour mettre en place des actions pour maintenir les débits minimums. Les ASA ont la possibilité de déroger à des seuils face à des situations de contrainte.*
- *La ressource en eau : c'est l'agriculture mais aussi l'AEP. Comment se projeter à 20 ou 30 ans ? Besoin d'études sur les milieux souterrains.*
- *3 thèmes ressortent :*
 - *Gouvernance - communication - concertation : de fond et gestion de crise*
 - *Recherche de solutions : garantir un accès à l'eau à tous les usagers et imaginer de nouvelles pratiques - synergie Eau agriculture et milieux*
 - *Connaissance : disponibilité des aquifères*
- *Ressource en eau partagé (Agriculture - EDF – AEP)*
- *Difficulté sur le respect des débits réservés notamment à ST sauveur*
- *Propositions d'actions comme retenues colinéaires - mais avec une pluviométrie différente ...*
- *Modification dans les pratiques agricoles : à augmenter - muter vers des variétés demandant moins d'eau (plus faciles pour les grandes exploitations)*
- *Prix énergie pour les stations de pompage*

7.2 CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DES BIENS ET DES PERSONNES :

Atelier animé par Claire Valence, DDT 05.

Participants : M. Vigouroux – RTM 05, M. Chappel – DDT 05, Mme Cottet – CCSB, M. Krieg Rabeski – CD 05,

Synthèse proposée par Claire Valence, DDT 05 et Antoine Gourhand, SMIGIBA :

1) Synthèse des enjeux relevés par le groupe de travail :

- Préservation des terres agricoles
- Ouvrages (digues, protections de berges, ponts....)
- Le rôle des forêts a été aussi questionné (ralentissement des crues, limitation du ravinement, risque d'embâcles...)

Les milieux naturels n'ont pas été discutés car intégrés dans un autre groupe de travail.

2) Phénomènes

Les discussions ont souligné l'importance d'intégrer les évolutions des phénomènes (intensité des pluies, ravinement). Il faut une prise en compte de la violence et la vitesse des phénomènes

3) Réflexion sur les « solutions » qui pourraient être intégrées ou réfléchies dans le contrat de rivière

- Une importance transversale a été soulignée à la concertation et la place des échanges entre les acteurs. Ce point est **la base** de toutes les étapes de travail (partage du diagnostic, des enjeux et des solutions).
- Revoir les niveaux de protection que l'on se fixe
- Ne pas créer de nouveaux enjeux dans les zones à risques
- Désimperméabiliser les sols
- Réflexion globale sur l'aménagement du territoire et notamment la couverture des sols
- Recherche de solutions à moindre coût (notamment d'entretien)
- Améliorer la compréhension du fonctionnement des rivières et leur évolution.

7.3 CHANGEMENT CLIMATIQUE ET GESTION ÉCOLOGIQUE DES COURS D'EAU :

Atelier animé par Yannick Pognart, OFB 05.

Participants : M. Gouy – CA 05, Mme Plaige – SAPN, Mme Duvochel – EDF, M. Jean – AERMC, M. Cantet – DDT, Mme Barthélémy – CEN PACA, M. Peyre - CCSB, M. Pasquet – FDAAPPMA 05, Mme Hoffman - SMIGIBA.

Synthèse proposée par Yannick Pognart, OFB 05 et Jocelyne Hoffmann, SMIGIBA.

7.3.1 Constat préalable

Le dérèglement climatique peut impliquer :

- Augmentation des événements extrêmes : Crues et assecs plus fréquents et plus forts
- Possible modification des peuplements faunistiques et floristiques avec augmentation température (ex :communautés piscicoles plus diverses mais moins typiques = banalisation des milieux)
- Augmentation des effets liés à la pression anthropique (barrage, artificialisation sols, prélèvements eau, rejets eaux usées...)
- Dégradation des zones humides qui sont fortement vulnérables

7.3.2 Actions sur la quantité/qualité des eaux :

7.3.2.1 *Solutions fondées sur la nature :*

1 Zones humides :

1.1 Amélioration de la connaissance sur les zones humides :

- 1.1.1 Inventaire des petites ZH (<1 ha)
- 1.1.2 Fonctionnalités biologiques des ZH
- 1.1.3 Effets sur les étiages et les crues

1.2 Maintien et conservation des ZH existantes quelle que soit leur taille

2 Plan de gestion des alluvions :

2.1 Mettre à jour en fonction de l'évolution de la connaissance

2.2 Prise en compte des éventuels effets du changement climatique sur les apports

- Cours d'eau naturels : à développer par la préservation des connectivités latérales (adoux) et des corridors boisés (ripisylves). Les cours d'eau naturels en bon état sont moins sensibles au dérèglement climatique (ombre de la ripisylve, meilleure résistance face aux des crues, déplacements entre les zones facilités par une bonne continuité écologique, meilleure qualité d'eau...)
- Communiquer sur l'intérêt de préserver les milieux naturels

7.3.2.2 *Stations d'épuration :*

4 axes de travail :

- Technique : amélioration de la qualité des rejets (là où possible) et anticiper les évolutions de la qualité des rejets
- Amélioration de la qualité des eaux arrivant à la station (communication)
- Meilleure dilution du rejet (quantité d'eau dans le cours d'eau) par la réduction des prélèvements d'eau sur les cours d'eau. Cf plus bas.
- REUT : favoriser là où possible

7.3.3 Autres actions portant sur la qualité des eaux :

7.3.3.1 *Baignade/sport en eau vive :*

- Présence d'écoguides en saison sur le territoire pour encadrer pratique de la baignade nature qui se développe. Action de communication et de sensibilisation à discuter : est-ce que cela risque de favoriser les baignades (caution ?)
- Réguler les accès

7.3.3.2 *Agriculture :*

- Limiter l'utilisation des pesticides

7.3.4 Autres actions pour augmenter la quantité d'eau pour les milieux aquatiques :

- Adapter les usages à la ressource disponible
 - adaptation de l'agriculture (évolution des cultures, PGRE...)
 - lutter contre les fuites dans les réseaux pour réduire les prélèvements
 - ne pas créer de nouveaux usages (exemple : micro-centrales)

À l'issue de la restitution des ateliers, la séance est levée. Il est 12h15.

LISTE DE PRÉSENCE

Collège des membres représentant les élus :

M. Moreno, SMIGIBA
M. Joannet, CCSB
M. Rouit, CCSB
M. Peyre, CCSB,
M. Schüller, CCSB
Mme Cottet, CCSB,
M. Krieg Rabeski, CD 05
Mme Ollivon, PNRBP

Collège des membres représentant les administrations :

M. Chappel, DDT 05
Mme Valence, DDT 05
M. Cantet, DDT 05
Mme Cattalorda, AERMC
M. Jean, AERMC
M. Vigouroux, RTM 05
M. Pognart, OFB 05

Collège des membres représentant les organisations professionnelles et les usagers :

Mme Barthélémy, CEN PACA
M. Pasquet, FDAAPPMA 05
M. Choffel, AAPPMA la truite du Buëch
M. Allard Latour, CA 05
M. Moynier, CA 05
M. Gouy, CA 05
M. Roux, CA 26
Mme Plaige, SAPN
Mme Duvochel, EDF

Autres personnes présentes :

Mme Bergeot, GREC SUD
Mme Vassas, SMIGIBA
Mme Hoffmann, SMIGIBA
M. Ruhl, SMIGIBA
M. Gourhad, SMIGIBA
M. Burlet, SMIGIBA

Personnes excusées :

M. WAUQUIEZ, président de la Région AURA

M. Didier, maire, ville de Gap

M. Baudin, syndicat mixte de la rivière Drôme

Mme Contrucci, CCBD

M. Nicolas, CCSB

Mme RUIN, PNRBP

Mme Lesaffre, CD 26

M. Faure, CD 26

M. Quelin, responsable du pôle Alpes du sud, CEN PACA

M. Fanty, FDAAPPMA 05

M. Doucende, FDAAPPMA 05

Mme Bonsignour, DDT 04

M. Mayen, DDT 04

Mme Roeilly, ARBE PACA

Mme Desagher, SMAVD

M. Pinet, FDSIGE